
Présidence : Kazakhstan**844ème SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL**1. Date : Jeudi 16 décembre 2010

Ouverture : 10 h 10

Clôture : 14 h 15

2. Président : Ambassadeur K. Abdrakhmanov3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :Point 1 de l'ordre du jour : SOMMET DE L'OSCE 2010 – CONCLUSIONS
ET SUIVI

Président (annexe 1), Kazakhstan (annexe 2), Belgique-Union européenne (la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et l'Islande, pays candidats ; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro et la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi qu'Andorre, la Moldavie et Saint-Marin, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/1147/10), Suisse (PC.DEL/1167/10), Fédération de Russie (PC.DEL/1155/10), Biélorussie (PC.DEL/1139/10 OSCE+), Ukraine (PC.DEL/1152/10), Kirghizistan (PC.DEL/1143/10 OSCE+), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/1141/10), Géorgie (PC.DEL/1144/10), Turquie, Arménie (PC.DEL/1165/10), Azerbaïdjan

Point 2 de l'ordre du jour : RAPPORT DE LA REPRÉSENTANTE DE L'OSCE
POUR LA LIBERTÉ DES MÉDIAS

Représentante de l'OSCE pour la liberté des médias (FOM.GAL/5/10/Rev.1 OSCE+), Belgique-Union européenne (la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et l'Islande, pays candidats ; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine et le Monténégro, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; ainsi qu'Andorre, la Moldavie et Saint-Marin, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/1148/10), Norvège

(PC.DEL/1146/10), Fédération de Russie (PC.DEL/1156/10), Biélorussie (PC.DEL/1140/10 OSCE+), Ukraine (PC.DEL/1153/10), Géorgie (PC.DEL/1145/10), Suisse (PC.DEL/1168/10), Azerbaïdjan (PC.DEL/1163/10), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/1159/10), Arménie (PC.DEL/1166/10), Ouzbékistan (PC.DEL/1162/10 OSCE+), Président

Point 3 de l'ordre du jour : DÉCISION SUR L'ADOPTION DE LA STRATÉGIE DE L'OSCE EN MATIÈRE DE FORMATION POUR LA PÉRIODE 2011–2013

Président

Décision : Le Conseil permanent a adopté la Décision No 965 (PC.DEC/965) sur l'adoption de la stratégie de l'OSCE en matière de formation pour la période 2011–2013 ; le texte de cette décision est joint au présent journal.

Point 4 de l'ordre du jour : DÉCISION SUR LA PROROGATION DU MANDAT DU COMITÉ D'AUDIT

Président

Décision : Le Conseil permanent a adopté la Décision No 966 (PC.DEC/966) sur la prorogation du mandat du Comité d'audit ; le texte de cette décision est joint au présent journal.

Point 5 de l'ordre du jour : DÉCISION SUR LA RÉVISION DU BUDGET UNIFIÉ DE 2010

Président

Décision : Le Conseil permanent a adopté la Décision No 967 (PC.DEC/967) sur la révision du Budget unifié de 2010 ; le texte de cette décision est joint au présent journal.

Point 6 de l'ordre du jour : DÉCISION SUR LA PROROGATION DU MANDAT DU BUREAU DE L'OSCE À EREVAN

Président

Décision : Le Conseil permanent a adopté la Décision No 968 (PC.DEC/968) sur la prorogation du mandat du Bureau de l'OSCE à Erevan ; le texte de cette décision est joint au présent journal.

Point 7 de l'ordre du jour : DÉCISION SUR LA PROROGATION DU MANDAT DU CENTRE DE L'OSCE À ASTANA

Président

Décision : Le Conseil permanent a adopté la Décision No 969 (PC.DEC/969) sur la prorogation du mandat du Centre de l'OSCE à Astana ; le texte de cette décision est joint au présent journal.

Point 8 de l'ordre du jour : DÉCISION SUR LA PROROGATION DU MANDAT DE LA MISSION DE L'OSCE EN MOLDAVIE

Président

Décision : Le Conseil permanent a adopté la Décision No 970 (PC.DEC/970) sur la prorogation du mandat de la Mission de l'OSCE en Moldavie ; le texte de cette décision est joint au présent journal.

Point 9 de l'ordre du jour : DÉCISION SUR LA PROROGATION DU MANDAT DU BUREAU DE L'OSCE AU TADJIKISTAN

Président

Décision : Le Conseil permanent a adopté la Décision No 971 (PC.DEC/971) sur la prorogation du mandat du Bureau de l'OSCE au Tadjikistan ; le texte de cette décision est joint au présent journal.

Point 10 de l'ordre du jour : DÉCISION SUR LA PROROGATION DU MANDAT DU COORDONNATEUR DES PROJETS DE L'OSCE EN UKRAINE

Président

Décision : Le Conseil permanent a adopté la Décision No 972 (PC.DEC/972) sur la prorogation du mandat du Coordonnateur des projets de l'OSCE en Ukraine ; le texte de cette décision est joint au présent journal.

Ukraine (annexe 3)

Point 11 de l'ordre du jour : DÉCISION SUR LA PROROGATION DU MANDAT DE LA PRÉSENCE DE L'OSCE EN ALBANIE

Président

Décision : Le Conseil permanent a adopté la Décision No 973 (PC.DEC/973) sur la prorogation du mandat de la Présence de l'OSCE en Albanie ; le texte de cette décision est joint au présent journal.

Point 12 de l'ordre du jour : DÉCISION SUR LA PROROGATION DU MANDAT DE LA MISSION DE L'OSCE EN BOSNIE-HERZÉGOVINE

Président

Décision : Le Conseil permanent a adopté la Décision No 974 (PC.DEC/974) sur la prorogation du mandat de la Mission de l'OSCE en Bosnie-Herzégovine ; le texte de cette décision est joint au présent journal.

Point 13 de l'ordre du jour : DÉCISION SUR LA PROROGATION DU MANDAT DE LA MISSION DE L'OSCE AU MONTÉNÉGRO

Président

Décision : Le Conseil permanent a adopté la Décision No 975 (PC.DEC/975) sur la prorogation du mandat de la Mission de l'OSCE au Monténégro ; le texte de cette décision est joint au présent journal.

Point 14 de l'ordre du jour : DÉCISION SUR LA PROROGATION DU MANDAT DE LA MISSION DE L'OSCE EN SERBIE

Président

Décision : Le Conseil permanent a adopté la Décision No 976 (PC.DEC/976) sur la prorogation du mandat de la Mission de l'OSCE en Serbie ; le texte de cette décision est joint au présent journal.

Point 15 de l'ordre du jour : DÉCISION SUR LE CHANGEMENT DE NOM DE LA MISSION DE CONTRÔLE DE L'OSCE À SKOPJE CHARGÉE D'ÉVITER LE DÉBORDEMENT DU CONFLIT ET PROROGATION DE SON MANDAT

Président

Décision : Le Conseil permanent a adopté la Décision No 977 (PC.DEC/977) sur le changement de nom de la Mission de contrôle de l'OSCE à Skopje chargée d'éviter le débordement du conflit et la prorogation de son mandat ; le texte de cette décision est joint au présent journal.

Point 16 de l'ordre du jour : DÉCISION SUR LA PROROGATION DU MANDAT DU BUREAU DE L'OSCE À ZAGREB

Président

Décision : Le Conseil permanent a adopté la Décision No 978 (PC.DEC/978) sur la prorogation du mandat du Bureau de l'OSCE à Zagreb ; le texte de cette décision est joint au présent journal.

Croatie (annexe 4), Fédération de Russie

Point 17 de l'ordre du jour : DÉCISION SUR LA PROROGATION DE
L'APPLICATION DE LA DÉCISION DU CONSEIL
MINISTÉRIEL No 17/06

Président

Décision : Le Conseil permanent a adopté la Décision No 979 (PC.DEC/979) sur la prorogation de l'application de la décision du Conseil Ministériel No 17/06 ; le texte de cette décision est joint au présent journal.

Point 18 de l'ordre du jour : AFFAIRES COURANTES

- a) *Projet de Budget unifié pour 2011* : Lituanie, Belgique-Union européenne (la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et l'Islande, pays candidats ; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro et la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi qu'Andorre, l'Arménie et la Moldavie, souscrivent à cette déclaration), Fédération de Russie, Président
- b) *Élections à l'Assemblée du Kosovo le 12 décembre 2010* : Albanie (PC.DEL/1154/10), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/1142/10), Fédération de Russie (PC.DEL/1157/10), Serbie (PC.DEL/1151/10 OSCE+), Président

Point 19 de l'ordre du jour : RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DU PRÉSIDENT
EN EXERCICE

- a) *Participation du Représentant spécial du Président en exercice de l'OSCE pour les conflits prolongés, l'Ambassadeur B. Nourgaliev, aux pourparlers de Genève sur la sécurité et la stabilité dans le Caucase du Sud, tenus à Genève (Suisse) le 16 décembre 2010* : Président
- b) *Appel à la présentation officielle de candidatures au poste de Secrétaire général de l'OSCE (CIO.GAL/201/10 Restr.)* : Président, Turquie

Point 20 de l'ordre du jour : RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Annonce de la distribution d'un rapport écrit du Secrétaire général : Directeur du Centre de prévention des conflits

Point 21 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

Adieux de la Présidence kazakhe : Président, Lituanie

4. Prochaine séance :

À annoncer



844ème séance plénière

PC Journal No 844, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DU PRÉSIDENT

Excellences,
Mesdames, Messieurs

2010 a été pour notre Organisation une année importante et fructueuse, dont le point d'orgue a été la tenue de la première réunion des chefs d'État et de gouvernement de l'OSCE depuis plus d'une décennie. Ensemble, nous avons construit sur les solides fondations mises en place par les présidences finlandaise et grecque, relancé notre dialogue politique, fait se rencontrer à nouveau nos dirigeants au plus haut niveau, réaffirmé les normes, principes et engagements auxquels nous avons souscrits et défini un projet commun – « une communauté de sécurité globale, coopérative et indivisible dans l'ensemble de l'espace de l'OSCE que nous partageons. »

Le Sommet d'Astana a été présenté comme une occasion importante pour l'OSCE de mettre sa crédibilité et son utilité à l'épreuve des nouvelles réalités du XXIème siècle, notamment vis-à-vis d'autres organisations de sécurité qui interviennent dans le même domaine et dont les rôles ont beaucoup changé au cours de la dernière décennie.

Ce Sommet a été l'occasion d'un renouveau et a donné la possibilité de « réinitialiser » les relations après une décennie de tensions et même d'hostilités dans l'espace de l'OSCE. Il a également représenté une tentative visant à régler les problèmes inscrits à l'ordre du jour commun, « un triomphe » du bon sens.

À de nombreux égards, le simple fait qu'un tel sommet (le premier depuis 1999) ait eu lieu et que les chefs d'État ou de gouvernement de la majorité des États participants de l'OSCE y aient assisté a constitué un succès majeur. Cela signifie qu'après une décennie de repli, nos dirigeants politiques ont reconnu l'importance d'une communauté de sécurité globale et ouverte à tous s'étendant de Vancouver à Vladivostok. En venant à Astana, ils ont fait un premier pas important et déterminé vers la réalisation des ambitions formulées à Helsinki, Paris et Istanbul.

En réunissant pour la première fois nos dirigeants en Asie centrale, nous avons souligné le degré d'ouverture de notre Organisation. Le choix du lieu du Sommet a clairement indiqué que notre communauté de sécurité ne saurait s'arrêter à la frontière orientale de l'Union européenne ou à l'Oural. Les chefs d'État ou de gouvernement ont

présenté des propositions visant à renforcer la sécurité dans la région et faire en sorte que notre Organisation puisse relever plus efficacement les défis du XXI^{ème} siècle. Nous affirmons haut et fort que les messages adressés par nos dirigeants ne doivent pas tomber dans l'oubli mais être examinés sérieusement afin qu'il puisse y être donné suite.

Les mondes asiatique et musulman ont également examiné de près les résultats du Sommet de l'OSCE et notre aptitude à nous mettre d'accord sur les questions de principe concernant la sécurité européenne classique en les adaptant aux réalités euro-atlantiques et eurasiennes du XXI^{ème} siècle. Comme vous le savez, au cours de la période 2009-2011, le Kazakhstan assume la présidence de plusieurs organisations (CICA, OCI, etc.) et nous attachons beaucoup d'importance à la possibilité de promouvoir des expériences et des pratiques de référence au sein de ces organisations (approche globale, développement des différentes dimensions, coopération et « division du travail » mutuellement acceptable, etc.). Ceci est particulièrement important au regard de l'objectif stratégique d'ensemble consistant à instaurer la sécurité transcontinentale en mettant à profit le potentiel et les avantages comparatifs de différentes organisations régionales et sous-régionales.

À Astana, nous avons été très proches d'un accord sur un cadre d'action détaillé destiné à guider les travaux de l'OSCE pendant les prochaines années. Comme de nombreuses délégations, le Kazakhstan, en tant que Président de l'OSCE, regrette qu'un consensus sur ce cadre d'action n'ait pu être obtenu et que la persistance de dissensions au sujet des conflits qui perdurent nous ait empêchés de parvenir à un accord sur ce document pour structurer et orienter les travaux de l'OSCE au cours des années à venir.

De fait, des conflits non résolus restent à l'ordre du jour. L'action visant à régler ces conflits a occupé une place importante dans le programme de la Présidence kazakhe de l'OSCE tout au long de l'année et nous avons redoublé d'efforts pour soutenir le processus du Groupe de Minsk et faire avancer les discussions internationales de Genève et les pourparlers 5+2. Comme d'autres, nous espérons progresser davantage à Astana. Cependant, le Sommet a encouragé les parties concernées à poursuivre les efforts pour parvenir à un texte commun concernant les conflits.

Avec un peu de recul, il est toutefois manifeste que cette déception résulte dans une large mesure des grands espoirs que nous avons placés dans le Sommet d'Astana. Cela ne doit pas empêcher de percevoir clairement l'importance historique de notre succès commun – l'adoption de la « Déclaration commémorative d'Astana : vers une communauté de sécurité ».

Ainsi, le Sommet a notamment produit les résultats concrets ci-après :

1. Adoption de la Déclaration d'Astana, dont les points essentiels sont :
 - a) Un projet commun envisageant « une communauté de sécurité euro-atlantique et eurasienne, libre, démocratique, unie et indivisible, de Vancouver à Vladivostok, fondée sur des principes fixés d'un commun accord, une volonté partagée et des objectifs communs », et un constat honnête des obstacles à surmonter pour réaliser pleinement ce projet ;

- b) Une réaffirmation sans ambiguïté de l'ensemble des normes, principes et engagements de l'OSCE ainsi que de la responsabilité d'en assurer la mise en œuvre intégrale qui incombe aux États participants vis-à-vis de leurs citoyens et les uns envers les autres. Cela montre qu'il est possible de dépasser les stéréotypes surannés de la « guerre froide » et de lancer une nouvelle phase de collaboration entre les États participants de l'OSCE au XXIème siècle ;
 - c) Une réaffirmation énergique des engagements de l'OSCE concernant la dimension humaine, dont certains ont été exprimés à Astana pour la première fois au niveau des chefs d'État ou de gouvernement ; en particulier, les principales dispositions du Document de Moscou de 1991 ont été explicitement réaffirmées et le rôle important joué par la société civile et les médias libres a été reconnu. C'était la première fois que le texte de Moscou était mentionné au niveau des chefs d'État et de gouvernement ;
 - d) L'engagement de continuer à développer la coopération mutuellement bénéfique visant à faire face à l'impact des problèmes économiques et environnementaux sur la sécurité de notre région ainsi que de renforcer le dialogue sur la sécurité énergétique, y compris les principes de coopération dont nous sommes convenus ;
 - e) L'engagement de redoubler d'efforts pour résoudre les conflits actuels dans l'espace de l'OSCE de manière pacifique et par la négociation, dans des cadres agréés, en respectant pleinement les normes et principes de droit international énoncés dans la Charte des Nations Unies ainsi que dans l'Acte final de Helsinki ;
 - f) La formulation d'attentes concernant la maîtrise des armes et les mesures de confiance et de sécurité, y compris l'espoir concret que des progrès seront réalisés en 2011 en ce qui concerne les négociations sur la maîtrise des armes conventionnelles et l'actualisation du Document de Vienne 1999 ;
 - g) La reconnaissance du fait qu'une plus grande unité de vues et d'action est nécessaire pour faire face aux nouvelles menaces transnationales – pour la première fois, les relations réciproques entre des problèmes tels que le terrorisme, la criminalité organisée, les migrations illégales, la prolifération des armes de destruction massive, les cybermenaces, le trafic d'armes légères et de petit calibre, le trafic de drogue et la traite des êtres humains ainsi que la nécessité d'une approche plus cohérente ont été explicitement reconnues dans un document d'un sommet de l'OSCE ;
 - h) L'engagement de renforcer la collaboration avec les partenaires pour la coopération et de contribuer aux efforts internationaux visant à promouvoir la stabilité, l'indépendance, la prospérité et la démocratie en Afghanistan ; et
 - i) L'engagement d'œuvrer au renforcement de l'efficacité et de l'efficience de l'OSCE.
2. Le Sommet a été enrichi par le vigoureux dialogue qui a eu lieu au sein de la société civile lors des préparatifs du Sommet et en marge de celui-ci. Les principaux engagements de l'OSCE dans les domaines des droits de l'homme, des libertés fondamentales, de la démocratie et de l'état de droit ont été réaffirmés sans ambiguïté dans la déclaration finale et

c'était la première fois qu'un grand nombre d'entre eux étaient proclamés au niveau des chefs d'État et de gouvernement.

3. D'importants progrès ont également été réalisés à Astana dans le domaine de la maîtrise des armes conventionnelles et des mesures de confiance et de sécurité. Les chefs d'État et de gouvernement ont dit qu'ils attendaient avec intérêt le lancement de négociations en 2011 en vue de mettre fin à l'impasse actuelle concernant le Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe (FCE) et l'actualisation du Document de Vienne. Ils se sont aussi déclarés déterminés à intensifier leurs efforts pour faire face aux nouvelles menaces transnationales.

4. Même dans les domaines où le consensus n'a finalement pas pu être trouvé, notre situation à la clôture du Sommet s'était améliorée par rapport à ce qu'elle était à son ouverture. En ce qui concerne les conflits qui perdurent, un accord a été obtenu à Astana entre les Coprésidents du Groupe de Minsk et les Présidents de l'Arménie et de l'Azerbaïdjan sur la nécessité de redoubler d'efforts pour résoudre le conflit du Haut-Karabakh.

5. Un large consensus s'est dégagé sur la nécessité d'œuvrer de concert pour lutter contre les menaces transnationales et soutenir l'Afghanistan.

Bien que l'on ne soit finalement pas parvenu à se mettre d'accord sur le Cadre d'action d'Astana dans son ensemble, les consultations intenses qui ont précédé le Sommet, notamment au sein du Processus de Corfou, ont été encourageantes car elles ont montré qu'on était largement d'accord sur des objectifs concrets dans un certain nombre de domaines d'activité précis.

Afin de tirer le maximum de profit des travaux accomplis jusqu'à maintenant, la Présidence kazakhe encourage les États participants, sous la direction de la Présidence lituanienne qui va lui succéder, à travailler, au sein des organes compétents de l'OSCE, sur les parties de la version la plus récente du projet de cadre d'action (CIO.GAL/179/10/Rev.5 du 30 novembre 2010) qui semblent recueillir un large soutien et à les transformer en décisions concrètes en vue de réaliser des progrès dans ces domaines avant le Conseil ministériel de Vilnius en décembre 2011. À notre avis, on pourrait notamment s'employer à :

- Renforcer les capacités de l'OSCE d'agir efficacement à toutes les étapes du cycle d'un conflit, y compris en examinant l'ensemble d'outils existant et en envisageant sa mise à jour éventuelle (paragraphe 6) ;
- Renforcer le dialogue et la coopération entre les États participants de l'OSCE pour faire face aux problèmes économique et environnementaux et aux menaces pour la sécurité, notamment grâce à des consultations et à la mise en commun des meilleures pratiques et de l'information (paragraphe 7) ;
- Garantir le respect de la dignité intrinsèque de l'individu en renforçant la promotion et la protection des droits de l'homme, des libertés fondamentales, de la démocratie et de l'état de droit (paragraphe 8) ;

- Renforcer les efforts communs, améliorer nos capacités et utiliser plus efficacement nos connaissances spécialisées pour faire face aux menaces et aux défis transnationaux existants ou qui commencent à apparaître (paragraphe 9) ;
- Accroître notre contribution à la stabilité de l'Afghanistan, en agissant dans le cadre du mandat de l'OSCE et dans son domaine de responsabilité dans toutes les dimensions (paragraphe 10) ;
- Continuer de développer le rôle de l'OSCE en tant que cadre de coordination chargé de promouvoir la coopération non hiérarchique entre les organisations compétentes en matière de sécurité, sur la base de valeurs communes et d'intérêts partagés, afin de renforcer la stabilité et la sécurité communes (paragraphe 11) ; et
- Renforcer les capacités institutionnelles et opérationnelles de l'OSCE afin de s'adapter aux nouvelles conditions du XXIème siècle et d'améliorer l'aptitude de l'Organisation à s'acquitter de ses mandats (paragraphe 12).

La Présidence kazakhe juge également encourageants les progrès réalisés en ce qui concerne les aspects politico-militaires de la sécurité dans le cadre du Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS) en marge du Sommet. Les chefs d'État ou de gouvernement « attendent avec intérêt l'actualisation du Document de Vienne 1999 », et l'achèvement de cette tâche en 2011 devrait être un objectif concret. Le travail accompli pourrait ensuite être entériné par le Conseil ministériel de Vilnius. Nous encourageons aussi les prochaines présidences du FCS (dont celle du Kazakhstan) à continuer d'œuvrer à l'actualisation des mesures de confiance et de sécurité qui relèvent de la compétence du Forum et à la recherche d'un accord sur un programme prévoyant de nouvelles initiatives dans le domaine de la maîtrise des armes et des mesures de confiance et de sécurité.

Ce n'est pas un secret que l'absence de consensus sur la meilleure façon de gérer les conflits non résolus dans l'espace de l'OSCE a été un obstacle important à la conclusion d'un accord global sur le Cadre d'action d'Astana. Comme d'autres, nous espérons progresser davantage à Astana. Pourtant, là encore, nous pouvons faire état du fait que nos chefs d'État ou de gouvernement sont convenus que « des efforts accrus devraient être faits pour résoudre les conflits actuels dans l'espace de l'OSCE de manière pacifique et par la négociation, en respectant pleinement les normes et les principes de droit international énoncés dans la Charte des Nations Unies ainsi que dans l'Acte final de Helsinki. » Alors que 2010 touche à sa fin, nous pensons que tous les États participants doivent aider le prochain Président, la Lituanie, à concrétiser cet engagement en s'appuyant sur les discussions qui ont eu lieu tout au long de l'année, y compris en marge du Sommet d'Astana.

Citons en particulier :

- La Déclaration commune du 1er décembre 2010, dans laquelle les Chefs de délégation des pays coprésidents du Groupe de Minsk de l'OSCE et les Présidents de l'Azerbaïdjan et de l'Arménie sont convenus que le moment était venu « d'entreprendre des efforts plus énergiques pour résoudre le conflit du Haut-Karabakh. »

- Le fait que l'on a reconnu d'un commun accord qu'il était nécessaire que l'arrangement du 12 août 2008 et les arrangements ultérieurs soient pleinement mis en œuvre et également que l'OSCE contribue aux pourparlers internationaux de Genève. L'OSCE peut apporter une contribution positive sur le terrain, en traitant notamment (mais pas exclusivement) les questions faisant l'objet des pourparlers de Genève, et encourager le prochain Président, la Lituanie, à examiner plus avant ces possibilités.
- L'appui général exprimé en faveur de la reprise immédiate et sans condition des négociations formelles 5+2 en vue d'un règlement politique durable sur la base du respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la République de Moldavie, ainsi que de mesures de confiance et de sécurité pour promouvoir la transparence et la stabilité, conformément aux objectifs et aux engagements de l'OSCE.

En conclusion, je voudrais souligner que le processus même qui a permis de parvenir à un consensus – quoique sur un texte plus court – a apporté la preuve que les pays continuent de penser que l'OSCE a un avenir et doit être soutenue. Nous disposons également d'un projet de cadre d'action solide, tel qu'il transparait du dernier texte mentionné plus haut, qui peut être utilisé comme point de départ pour faire avancer les choses au cours des prochaines présidences.

Je tiens à réaffirmer que le Sommet d'Astana et sa déclaration finale, qui constituent la réussite et l'aboutissement de nos efforts communs, devraient conduire à la revitalisation de l'Organisation. Le Sommet a montré que les questions qui divisent les États participants de l'OSCE sont beaucoup moins nombreuses que celles qui les unissent. Ces efforts ne devraient pas prendre fin à Astana mais se poursuivre. Nous ne devons pas perdre l'élan acquis. La réussite ne consiste pas en un résultat définitif mais plutôt en un processus sans fin qui doit être constamment revivifié et réaffirmé. Le premier pas a été accompli à Astana et le Kazakhstan est déterminé à travailler en coopération étroite avec le prochain Président, la Lituanie, pendant les jours qui nous restent en 2010 et tout au long de 2011, pour faire en sorte que les progrès que nous avons réalisés sur ces questions et d'une manière plus générale en élaborant le projet de cadre d'action puissent constituer un fondement solide pour la poursuite des efforts visant à faire avancer des travaux de l'OSCE.

À cet égard, la toute première mesure à prendre consiste à adopter le Budget unifié de l'Organisation pour l'année prochaine. L'adoption de ce budget avant la fin de 2010 contribuerait à préparer le terrain pour la prochaine présidence et permettrait à celle-ci de concentrer son attention sur la mise en route du processus de suivi en vue de la concrétisation de notre vision commune d'une communauté de sécurité euro-atlantique et eurasiennne.

L'esprit d'Astana continuera d'inspirer les activités futures de cette noble organisation, que le Kazakhstan a été fier de présider en 2010. L'action visant à concrétiser notre communauté de sécurité euro-atlantique et eurasiennne est un travail d'équipe. Et tout comme il a pu lui-même s'appuyer sur ce que la Finlande et la Grèce avaient fait pour relancer le dialogue sur la sécurité, en particulier dans le cadre du Processus de Corfou, le Kazakhstan se tient prêt à aider la Lituanie, l'Irlande et l'Ukraine à faire avancer ces travaux.

Je vous remercie.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.JOUR/844
16 December 2010
Annex 2

FRENCH
Original : RUSSIAN

844ème séance plénière

PC Journal No 844, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION
DE SON EXCELLENCE NOURSOULTAN NAZARBAÏEV,
PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DU KAZAKHSTAN,
AU SOMMET DE L'OSCE 2010

Astana, 1er décembre 2010

Distingués chefs d'État et de gouvernement,
Chefs de délégation,
Mesdames et Messieurs,

Au nom du peuple du Kazakhstan, je souhaite la bienvenue aux distingués invités réunis pour le Sommet de l'OSCE. Le Kazakhstan est le premier des nouveaux États indépendants à accueillir cet important forum international et je remercie tous nos partenaires pour la confiance qu'ils témoignent à notre pays.

Excellences,
Mesdames et Messieurs,

Nous nous sommes réunis à Astana pour célébrer la noble idée de continuer à avancer ensemble vers un avenir sûr pour nos nations, un chemin sur lequel nous nous sommes engagés il y a trois décennies et demie. Le processus de Helsinki s'est développé initialement sur le projet d'une maison paneuropéenne allant « de l'Atlantique à l'Oural ». La création de l'OSCE a confirmé les principes de la sécurité européenne de Vancouver à Vladivostok. Aujourd'hui, nous nous sommes engagés sur une troisième étape, passant à un nouveau niveau de sécurité et de coopération à plus grande échelle « d'un océan à un autre ». L'idée est de constituer un espace de sécurité unique entouré par quatre océans : de l'Atlantique au Pacifique, et de l'Arctique à l'océan Indien.

Le Sommet d'Astana renoue avec une tradition interrompue depuis le Sommet d'Istanbul il y a 11 ans qui consistait à tenir des réunions au plus haut niveau. C'est aussi un signe de la renaissance de l'Organisation. Nous sommes témoins aujourd'hui à Astana du début d'une communauté euro-atlantique et eurasiennne de sécurité commune et indivisible.

Ce Sommet se déroule pour la première fois dans un nouveau pays qui a gagné son indépendance en grande partie grâce aux dispositions et aux principes énoncés dans l'Acte

final de Helsinki. Je pense ici au droit des États et des nations à choisir librement leur voie de développement, la souveraineté et l'intégrité territoriale. Nous créons la démocratie dans une partie du monde où elle n'a jamais existé auparavant.

La stabilité au Kazakhstan signifie avant tout une croissance économique soutenue. Nous avons développé dès le début une économie où la pauvreté ne fasse pas honte à notre jeune démocratie. Le fondement solide de notre société kazakhe avec ses 140 groupes ethniques et 46 confessions repose sur la tolérance, la paix et l'entente.

Nous avons créé une institution unique, l'Assemblée du peuple du Kazakhstan. Nous avons réussi à faire une synthèse des valeurs occidentales et des traditions orientales. Notre peuple a fait l'expérience cruelle de la « guerre froide », avant tout sur le polygone d'essais nucléaires de la région de Semipalatinsk. Mon décret ordonnant sa fermeture et le rejet des armes nucléaires ont été la première contribution du Kazakhstan au processus paneuropéen. Aujourd'hui, nous appelons aussi nos partenaires de l'OSCE à soutenir notre initiative visant à adopter une déclaration universelle en faveur d'un monde exempt d'armes nucléaires.

Excellences,
Mesdames et Messieurs,

Notre Réunion au sommet est également unique dans le sens où elle se tient au cœur de l'Eurasie, à mille kilomètres des frontières géographiques de l'Europe. À notre avis, cela reflète avant tout le paradigme changeant de la sécurité européenne. Au début du XXI^e siècle, les menaces et les défis les plus dangereux et les défis à la stabilité sur le continent européen se situent au-delà de ses frontières.

Quelque 43 États participants de l'OSCE interviennent dans le problème épineux de l'Afghanistan. Nous appuyons l'élaboration d'une stratégie globale en faveur d'un règlement en Afghanistan, de la reprise économique et d'une vie paisible.

La crise politique grave qui secoue le Kirghizstan pourrait devenir un catalyseur pour de nouveaux conflits en Asie centrale. Conjointement avec les dirigeants des États-Unis d'Amérique, de la Russie et d'autres partenaires, nous avons utilisé avec efficacité tous les instruments de l'OSCE pour prévenir une escalade du conflit et stabiliser ce pays.

Aujourd'hui, les principales sources du trafic de drogues, de la migration clandestine, de la traite des êtres humains et de la menace de prolifération des armes de destruction massive se trouvent hors de l'Europe.

De nombreux aspects de la sécurité énergétique et économique en Europe dépendent de nos jours de la situation qui prévaut dans d'autres parties du monde, ce qu'a également révélé la crise financière et économique mondiale.

La sécurité eurasiennne n'est pas une métaphore mais un fait géopolitique réel. Le Sommet d'Astana offre donc une bonne occasion d'analyser les perspectives de l'OSCE concernant la sécurité mondiale. À notre avis, la tâche principale de l'OSCE dans les prochaines décennies consistera à régler de façon systématique les différends ainsi qu'à renforcer la confiance et l'intégration, notamment dans le cadre des organes interétatiques existants.

En ce qui concerne l'axe Est-Ouest, il est nécessaire d'organiser la coopération entre l'Union européenne et l'OTAN d'une part, et la Communauté économique eurasiennne et l'Organisation du Traité de sécurité collective d'autre part. L'intégration transatlantique du siècle dernier pourrait être ainsi parfaitement complétée par l'intégration transeurasienne. Dans ce contexte, le Kazakhstan se félicite de l'avancée dans les relations entre la Russie et l'OTAN. La proposition du Président Dmitri Medvedev d'un nouveau traité sur la sécurité européenne est également digne d'attention.

En ce qui concerne l'axe Nord-Sud, il est urgent que l'OSCE établisse des relations étroites avec un certain nombre d'organismes d'intégration asiatique, notamment avec la Conférence pour l'interaction et les mesures de confiance en Asie (CICA) créée à l'initiative du Kazakhstan.

Le Kazakhstan est prêt à servir de relais en matière de sécurité eurasiennne. Nous avons l'intention d'utiliser notre présidence de l'Organisation de la Conférence islamique en 2011 pour renforcer la confiance dans toute la région eurasiennne. Nous proposons également de commencer à travailler sur un traité global de sécurité eurasiennne.

Distingués collègues,

Dans quelques semaines, notre pays aura mené à bien sa mission consistant à présider l'OSCE. Nous nous sommes fixés pour tâche de faire sortir l'Organisation de la crise. J'espère que nos efforts seront jugés par nos partenaires sur leurs mérites propres.

Le processus de renouvellement de l'Organisation est la tâche commune que nous devons réaliser sur le long terme. J'exhorte tous les pays qui seront amenés à prendre la tête de l'OSCE à l'avenir à ne pas relâcher leurs efforts.

L'OSCE a acquis une grande expérience dans le domaine de la dimension humaine, à savoir le développement des institutions démocratiques, l'indépendance des médias et le respect des droits de l'homme et des libertés. Ces conditions sont extrêmement importantes pour notre développement. Dans le même temps, il importe aussi d'apporter des changements structurels et de fond dans le développement de l'OSCE pour faire adéquatement face aux menaces et aux défis modernes. Nous proposons une augmentation du nombre de corbeilles et d'institutions de l'OSCE.

Premièrement, le pragmatisme économique est la pierre angulaire de la sécurité au XXIe siècle. À cet égard, les efforts de l'Union européenne visant à stabiliser l'économie sont dignes de soutien. Les sommets du G8 et du G20 discutent des moyens de surmonter la crise financière mondiale, mais à ce jour la recherche d'une nouvelle configuration de l'économie mondiale et du système monétaire progresse lentement. Les efforts de l'OSCE pour renforcer la sécurité économique pourraient donc devenir prioritaires, et la sécurité économique et financière faire l'objet d'une corbeille distincte.

L'économie mondiale a besoin d'une nouvelle monnaie de réserve mondiale. Cette question mérite une attention particulière. Nous proposons aussi de compléter la stratégie de Maastricht de l'OSCE par un document « Maastricht Plus ». On pourrait y inclure les

principes de l'accord politique monétaire et financier, la coopération et l'intégration économiques.

Il serait utile de compléter la structure de l'OSCE par des conseils en matière de sécurité énergétique et de coopération économique.

Un forum de l'OSCE sur l'environnement pourrait être créé dans le domaine de la protection de l'environnement. Il pourrait contribuer à résoudre un certain nombre de problèmes tels que l'assèchement de la mer d'Aral ou la remise en état de l'ancien polygone de Semipalatinsk. Il est également urgent de concevoir un programme « eau et droit » afin de trouver une solution juridique aux problèmes d'approvisionnement en eau des pays déficitaires.

Deuxièmement, il importe de poursuivre les travaux d'établissement de normes en vue d'un nouveau traité sur le désarmement et la non-prolifération. Il pourrait être utile de créer un forum spécial de l'OSCE pour régler ce problème.

Le Kazakhstan propose la création d'un conseil au niveau des ministres de l'OSCE pour coordonner la lutte contre la criminalité transfrontalière, le trafic de drogues et la migration clandestine.

Troisièmement, la confiance qui prévaut dans l'espace de l'OSCE commence à présenter, surtout dans certains pays, des « fissures » dont les effets négatifs sur la situation régionale et mondiale ne sont visibles que par la suite. Les tendances à se moquer publiquement des lieux de culte sont un des facteurs pouvant contribuer à ce phénomène. Il serait utile que le discours prononcé par Barack Obama au Caire exposant la position des États-Unis d'Amérique sur le renforcement de la tolérance religieuse soit suivi de mesures spécifiques au sein de l'OSCE.

Nous proposons de considérer la tolérance interreligieuse comme une dimension distincte. Un dialogue interreligieux franc et ouvert s'impose aujourd'hui. Pour l'organiser, l'OSCE pourrait faire appel à la plateforme du Congrès des religions mondiales et traditionnelles créé à l'initiative du Kazakhstan. Nous croyons que le christianisme et l'islam, le judaïsme et le bouddhisme sont « apparus ici-bas » pour apporter la paix et non l'hostilité. Je tiens également à proposer que soit élaboré un ensemble de documents sur la tolérance dans la nouvelle décennie.

Quatrièmement, la crise financière mondiale, les conflits locaux et d'autres défis qui secouent le monde ont été à bien des égards inattendus. Cela signifie que la « vision » portée sur l'avenir était défectueuse. Je crois qu'il serait utile de s'attacher au sein de l'OSCE à anticiper divers problèmes de sécurité dans le cadre d'une dimension distincte. Dans un premier temps, je propose d'établir un institut de sécurité de l'OSCE.

Cinquièmement, une base uniforme des structures de l'OSCE dans toute la zone relevant de sa responsabilité pourrait contribuer à renforcer la confiance et la compréhension mutuelle. Ce processus pourrait débiter par la mise en place de nouveaux instituts dans les dimensions monétaire et financière, interreligieuse et de programmation dans différents pays, notamment dans la partie asiatique de l'OSCE. Nous suggérons que ces propositions soient examinées dans le cadre du « Processus de Corfou ».

J'espère que tous les axes majeurs des changements fondamentaux de l'OSCE seront reflétés dans la Déclaration d'Astana de l'OSCE.

Distingués participants au Sommet,

Aujourd'hui au centre de l'Eurasie, sur la terre ancestrale du Kazakhstan, a débuté le dialogue des dirigeants des grandes nations et artisans de l'histoire de l'humanité depuis des milliers d'années. J'espère que les versions du projet de la Déclaration d'Astana et le Plan d'action préparés pour le Sommet bénéficieront du soutien de tous les États participants de l'OSCE et contribueront de manière significative à la sécurité et à la prospérité de nos peuples. Nous sommes en mesure de faire de l'Eurasie, le plus grand continent de la planète, un espace commun de paix fondé sur des valeurs communes – confiance, tradition, transparence et tolérance. C'est précisément en cela que je vois le sens historique et aussi la vocation de notre Sommet.

Je vous remercie de votre attention.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.JOUR/844
16 December 2010
Annex 3

FRENCH
Original : ENGLISH

844ème séance plénière

PC Journal No 844, point 10 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE L'UKRAINE

Monsieur le Président,

La délégation de l'Ukraine remercie le Conseil permanent de l'OSCE et la Présidence kazakhe de l'OSCE d'avoir décidé de proroger le mandat du Coordonnateur des projets de l'OSCE en Ukraine jusqu'au 30 juin 2011 conformément au Mémorandum d'accord du 13 juillet 1999 entre le Gouvernement ukrainien et l'OSCE.

Nous saisissons cette occasion pour réaffirmer notre position concernant la synchronisation des durées du mandat et du contrat du Coordonnateur.

La partie ukrainienne a rappelé à plusieurs occasions que la durée du contrat du Coordonnateur ne devrait pas dépasser celle de son mandat.

En conclusion, nous adressons nos remerciements au Coordonnateur pour les efforts qu'il consacre à la mise en œuvre des projets en Ukraine et à l'administration des activités que ceux-ci recouvrent.

Monsieur le Président, nous demandons que la présente déclaration soit jointe au journal de ce jour.

Merci, Monsieur le Président.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.JOUR/844
16 December 2010
Annex 4

FRENCH
Original : ENGLISH

844ème séance plénière

PC Journal No 844, point 16 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA CROATIE

Monsieur le Président,

Le Conseil permanent vient d'adopter une décision prorogeant le mandat du Bureau de l'OSCE à Zagreb jusqu'au 31 décembre 2011. Cette décision bénéficie également du soutien de la Croatie.

À ce propos, il convient de rappeler qu'en décembre 2009, le Conseil permanent avait adopté une décision pratiquement identique par laquelle le Bureau de l'OSCE à Zagreb avait été chargé de présenter un rapport de situation. Ce rapport a été examiné en novembre de l'année en cours et le Conseil en a pris note, mais il faut garder présent à l'esprit le fait qu'il y est indiqué que, dans les deux domaines couverts par le mandat du Bureau, les processus et la politique mis en œuvre par le Gouvernement croate étaient jugés viables et irréversibles. Le Chef du Bureau a alors également conclu que, conformément à sa perception et à son analyse de la situation, la déclaration selon laquelle le mandat du Bureau de l'OSCE à Zagreb avait été mené à bien pourrait être faite à tout moment en 2011.

Monsieur le Président,
Éminents collègues,

Le Président de la République de Croatie, M. Ivo Josipović, s'est adressé en ces termes au Sommet d'Astana :

« Mon pays a bénéficié grandement de la présence de l'OSCE sur le terrain et je tiens à exprimer notre gratitude pour sa contribution et le travail précieux qu'ont accompli de nombreux membres de son personnel pour exécuter le mandat. Il ne fait aucun doute que son efficacité est un facteur important qui a permis à la Croatie de s'acquitter de ses engagements internationaux. Nous pensons également que le fait qu'elle a réussi à mener à bien le mandat du Bureau de Zagreb ne tardera pas non plus à être proclamé en 2011 comme un succès à mettre à l'actif de notre Organisation. »

À la veille d'une nouvelle année qui sera certainement historique pour la République de Croatie, qu'il me soit permis d'exprimer l'espoir qu'avant la fin de 2011, le Conseil permanent et tous les États participants répondront positivement lorsqu'il s'agira de déclarer que le Bureau de Zagreb a mené à bien sa tâche et exprimeront ainsi leur gratitude à son personnel dévoué pour le travail qu'il a accompli.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/965
16 December 2010

FRENCH
Original : ENGLISH

844ème séance plénière

PC Journal No 844, point 3 de l'ordre du jour

DÉCISION No 965
ADOPTION DE LA STRATÉGIE DE L'OSCE EN MATIÈRE
DE FORMATION POUR LA PÉRIODE 2011–2013

Le Conseil permanent,

Rappelant sa Décision No 796 du 24 mai 2007 concernant la formation à l'OSCE,

Décide d'approuver la stratégie de l'OSCE en matière de formation pour la période 2011–2013 (SEC.GAL/178/10/Rev.1 du 19 novembre 2010) afin de renforcer la capacité du Secrétariat, des institutions et des opérations de terrain de l'OSCE à s'acquitter de leurs tâches au cours de la période allant du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2013.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/966
16 December 2010

FRENCH
Original : ENGLISH

844ème séance plénière

PC Journal No 844, point 4 de l'ordre du jour

DÉCISION No 966
PROROGATION DU MANDAT DU COMITÉ D'AUDIT

Le Conseil permanent,

Rappelant sa Décision No 656 du 30 décembre 2004 relative à la création d'un comité d'audit et sa Décision No 824 du 13 décembre 2007 relative à la prorogation du mandat du Comité d'audit,

Notant que le mandat du Comité d'audit tel qu'il figure à l'annexe 1 de sa Décision No 656 est en vigueur jusqu'au 31 décembre 2010,

Décide que ce mandat restera en vigueur jusqu'au 31 décembre 2013.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/967
16 December 2010

FRENCH
Original : ENGLISH

844ème séance plénière

PC Journal No 844, point 5 de l'ordre du jour

DÉCISION No 967
RÉVISION DU BUDGET UNIFIÉ DE 2010

Le Conseil permanent,

Rappelant la Décision No 923 du 22 décembre 2009 sur l'approbation du Budget unifié de 2010,

Prenant note de la révision du budget proposée dans le document PC.ACMF/82/10 du 6 décembre 2010,

Approuve la révision du budget telle qu'elle figure en annexe.

RÉVISION DU BUDGET UNIFIÉ DE 2010

Fonds Programme principal Programme	Budget approuvé	Transferts conf. à l'Article 3.02(b) du Règlement financier	Budget révisé après transferts	Révision du budget	Projet de budget révisé
Secrétariat					
Secrétaire général et services centraux					
Direction exécutive	1 106 800	(3 000)	1 103 800	48 700	1 152 500
Gestion de la sécurité	349 800	3 500	353 300	23 500	376 800
Coopération extérieure	648 900	3 000	651 900	45 000	696 900
Services juridiques	505 900	-	505 900	-	505 900
Presse et information	1 138 600	(3 500)	1 135 100	(14 500)	1 120 600
Questions de parité des sexes	<u>324 900</u>	-	<u>324 900</u>	<u>4 000</u>	<u>328 900</u>
Total	4 074 900	-	4 074 900	106 700	4 181 600
Président en exercice					
Missions/déplacements de courte durée du Président en exercice et de ses représentants personnels	300 000	-	300 000	-	300 000
Comité consultatif de gestion et finances	15 000	-	15 000	-	15 000
Jury	40 000	-	40 000	-	40 000
Comité d'audit	50 000	-	50 000	-	50 000
Vérificateurs extérieurs	<u>100 000</u>	-	<u>100 000</u>	-	<u>100 000</u>
Total	505 000	-	505 000	-	505 000
Contrôle interne					
Contrôle interne	<u>1 263 400</u>	-	<u>1 263 400</u>	<u>(20 300)</u>	<u>1 243 100</u>
Total	1 263 400	-	1 263 400	(20 300)	1 243 100
Questions stratégiques de police					
Unité pour les questions stratégiques de police	<u>821 000</u>	-	<u>821 000</u>	<u>12 400</u>	<u>833 400</u>
Total	821 000	-	821 000	12 400	833 400
Bureau du Représentant spécial/Coordonnateur pour la lutte contre la traite des êtres humains					
Bureau du Représentant spécial/Coordonnateur pour la lutte contre la traite des êtres humains	<u>876 200</u>	-	<u>876 200</u>	<u>(11 600)</u>	<u>864 600</u>
Total	876 200	-	876 200	(11 600)	864 600

RÉVISION DU BUDGET UNIFIÉ DE 2010

Fonds Programme principal Programme	Budget approuvé	Transferts conf. à l'Article 3.02(b) du Règlement financier	Budget révisé après transferts	Révision du budget	Projet de budget révisé
Unité d'action contre le terrorisme					
Action contre le terrorisme	<u>807 600</u>	-	<u>807 600</u>	<u>20 000</u>	<u>827 600</u>
Total	807 600	-	807 600	20 000	827 600
Activités liées aux aspects économiques et environnementaux de la sécurité					
Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE	1 381 800	(4 000)	1 377 800	(85 000)	1 292 800
Forum économique et environnemental	<u>473 400</u>	4 000	<u>477 400</u>	-	<u>477 400</u>
Total	1 855 200	-	1 855 200	(85 000)	1 770 200
Prévention des conflits					
Direction et administration du CPC	396 600	5 000	401 600	18 000	419 600
Service d'appui en matière de politique générale	845 600	-	845 600	2 000	847 600
Service des opérations	641 600	(13 300)	628 300	3 000	631 300
Service des opérations/Équipe des frontières	348 400	300	348 700	11 000	359 700
Unité d'appui à la programmation et à l'évaluation	309 100	-	309 100	14 000	323 100
Présidence du FCS	35 000	-	35 000	-	35 000
Appui au FCS	457 800	10 000	467 800	12 700	480 500
Réseau de communications	<u>511 800</u>	(2 000)	<u>509 800</u>	<u>22 000</u>	<u>531 800</u>
Total	3 545 900	-	3 545 900	82 700	3 628 600
Gestion des ressources humaines					
Direction et administration des ressources humaines	443 300	-	443 300	-	443 300
Gestion du personnel et administration des états de paie	1 037 900	-	1 037 900	(5 300)	1 032 600
Dépenses communes de personnel	1 764 900	-	1 764 900	20 000	1 784 900
Recrutement	627 300	-	627 300	(16 900)	610 400
Section de la formation	<u>1 049 600</u>	-	<u>1 049 600</u>	<u>(18 500)</u>	<u>1 031 100</u>
Total	4 923 000	-	4 923 000	(20 700)	4 902 300
Département de l'administration et des finances					
Direction et administration du Département de l'administration et des finances	308 100	7 000	315 100	2 000	317 100
Services de conférence et services linguistiques	4 849 900	-	4 849 900	-	4 849 900

RÉVISION DU BUDGET UNIFIÉ DE 2010

Fonds Programme principal Programme	Budget approuvé	Transferts conf. à l'Article 3.02(b) du Règlement financier	Budget révisé après transferts	Révision du budget	Projet de budget révisé
Services du budget et du contrôle interne	638 800	(7 000)	631 800	(10 800)	621 000
Services de comptabilité financière et de trésorerie	898 500	-	898 500	(88 400)	810 100
Services en matière de technologies de l'information et des communications	2 022 100	-	2 022 100	(43 000)	1 979 100
Service d'appui aux missions	1 544 200	-	1 544 200	55 000	1 599 200
Dépenses opérationnelles communes du Secrétariat	3 250 100	-	3 250 100	-	3 250 100
Bureau de Prague	<u>388 800</u>	-	<u>388 800</u>	<u>1 000</u>	<u>389 800</u>
Total	13 900 500	-	13 900 500	(84 200)	13 816 300
TOTAL, BUDGET DES FONDS	32 572 700	-	32 572 700	-	32 572 700



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/968
16 December 2010

FRENCH
Original : ENGLISH

844ème séance plénière
PC Journal No 844, point 6 de l'ordre du jour

DÉCISION No 968
PROROGATION DU MANDAT DU BUREAU DE L'OSCE À EREVAN

Le Conseil permanent,

Décide de proroger le mandat du Bureau de l'OSCE à Erevan jusqu'au
31 décembre 2011.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/969
16 December 2010

FRENCH
Original : ENGLISH

844ème séance plénière
PC Journal No 844, point 7 de l'ordre du jour

DÉCISION No 969
PROROGATION DU MANDAT
DU CENTRE DE L'OSCE À ASTANA

Le Conseil permanent,

Décide de proroger le mandat du Centre de l'OSCE à Astana jusqu'au
31 décembre 2011.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/970
16 December 2010

FRENCH
Original : ENGLISH

844ème séance plénière

PC Journal No 844, point 8 de l'ordre du jour

DÉCISION No 970
PROROGATION DU MANDAT DE
LA MISSION DE L'OSCE EN MOLDAVIE

Le Conseil permanent,

Décide de proroger le mandat de la Mission de l'OSCE en Moldavie jusqu'au
31 décembre 2011.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/971
16 December 2010

FRENCH
Original : ENGLISH

844ème séance plénière

PC Journal No 844, point 9 de l'ordre du jour

DÉCISION No 971
PROROGATION DU MANDAT
DU BUREAU DE L'OSCE AU TADJIKISTAN

Le Conseil permanent,

Décide de proroger le mandat du Bureau de l'OSCE au Tadjikistan jusqu'au
31 décembre 2011.



**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent**

PC.DEC/972
16 December 2010

FRENCH
Original : ENGLISH

844ème séance plénière

PC Journal No 844, point 10 de l'ordre du jour

**DÉCISION No 972
PROROGATION DU MANDAT
DU COORDONNATEUR DES PROJETS DE L'OSCE EN UKRAINE**

Le Conseil permanent,

Rappelant le Mémoire d'accord entre le Gouvernement ukrainien et l'OSCE du 13 juillet 1999,

Décide de proroger le mandat du Coordonnateur des projets de l'OSCE en Ukraine jusqu'au 30 juin 2011.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/973
16 December 2010

FRENCH
Original : ENGLISH

844ème séance plénière

PC Journal No 844, point 11 de l'ordre du jour

DÉCISION No 973
PROROGATION DU MANDAT DE
LA PRÉSENCE DE L'OSCE EN ALBANIE

Le Conseil permanent,

Décide de proroger le mandat de la Présence de l'OSCE en Albanie jusqu'au
31 décembre 2011.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/974
16 December 2010

FRENCH
Original : ENGLISH

844ème séance plénière

PC Journal No 844, point 12 de l'ordre du jour

DÉCISION No 974
PROROGATION DU MANDAT
DE LA MISSION DE L'OSCE EN BOSNIE-HERZÉGOVINE

Le Conseil permanent,

Décide de proroger le mandat de la Mission de l'OSCE en Bosnie-Herzégovine jusqu'au 31 décembre 2011.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/975
16 December 2010

FRENCH
Original : ENGLISH

844ème séance plénière

PC Journal No 844, point 13 de l'ordre du jour

DÉCISION No 975
PROROGATION DU MANDAT DE
LA MISSION DE L'OSCE AU MONTÉNÉGRO

Le Conseil permanent,

Décide de proroger le mandat de la Mission de l'OSCE au Monténégro jusqu'au 31 décembre 2011.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/976
16 December 2010

FRENCH
Original : ENGLISH

844ème séance plénière

PC Journal No 844, point 14 de l'ordre du jour

DÉCISION No 976
PROROGATION DU MANDAT
DE LA MISSION DE L'OSCE EN SERBIE

Le Conseil permanent,

Décide de proroger le mandat de la Mission de l'OSCE en Serbie jusqu'au
31 décembre 2011.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/977
16 December 2010

FRENCH
Original : ENGLISH

844ème séance plénière

PC Journal No 844, point 15 de l'ordre du jour

DÉCISION No 977
CHANGEMENT DE NOM DE LA MISSION DE CONTRÔLE
DE L'OSCE À SKOPJE CHARGÉE D'ÉVITER LE DÉBORDEMENT
DU CONFLIT ET PROROGATION DE SON MANDAT

Le Conseil permanent,

Décide de renommer la Mission de contrôle de l'OSCE à Skopje chargée d'éviter le débordement du conflit « Mission de l'OSCE à Skopje » et de proroger son mandat jusqu'au 31 décembre 2011.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/978
16 December 2010

FRENCH
Original : ENGLISH

844ème séance plénière

PC Journal No 844, point 16 de l'ordre du jour

DÉCISION No 978
PROROGATION DU MANDAT DU BUREAU DE L'OSCE À ZAGREB

Le Conseil permanent,

Décide de proroger le mandat du Bureau de l'OSCE à Zagreb jusqu'au
31 décembre 2011 ;

Prend note du rapport de situation que le Chef du Bureau de l'OSCE à Zagreb lui a
présenté le 18 novembre 2010 (PC.FR/18/10 du 15 novembre 2010) ;

Charge le Bureau de l'OSCE à Zagreb de lui présenter, d'ici à la fin de 2011, un
rapport de situation, sur lequel se fondera l'évaluation de l'exécution du mandat et des tâches
qui y sont liées.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/979
16 December 2010

FRENCH
Original : ENGLISH

844ème séance plénière

PC Journal No 844, point 17 de l'ordre du jour

DÉCISION No 979
PROROGATION DE L'APPLICATION DE LA DÉCISION
DU CONSEIL MINISTÉRIEL No 17/06

Le Conseil permanent,

Rappelant la Décision du Conseil ministériel No 17/06 du 5 décembre 2006 sur l'amélioration du processus consultatif,

Ayant examiné l'application des dispositions de la Décision du Conseil ministériel susmentionnée concernant la performance du Comité de sécurité, du Comité économique et environnemental et du Comité sur la dimension humaine en 2007, 2008, 2009 et 2010,

Se félicitant de l'expérience acquise dans le cadre de la nouvelle structure du processus consultatif établie dans le but d'améliorer les consultations et le dialogue et aussi dans celui de préparer les débats, les conclusions et les décisions du Conseil permanent,

Décide de proroger l'application de la Décision du Conseil ministériel No 17/06 au-delà du 31 décembre 2010.